

Permis de navigation

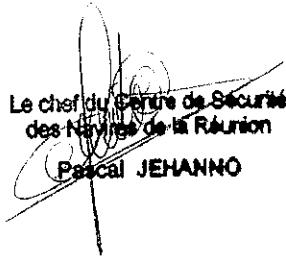
Nom du navire : BERNICA

Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution.

Le présent Permis de navigation est valable jusqu'au : 15/03/2015

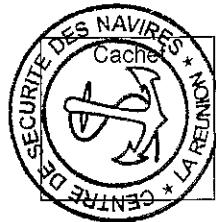
Lieu : LE PORT
 Date : 14/10/2014
 Signature de l'agent autorisé :

Le chef du Centre de Sécurité
 des Navires de la Réunion
 Pascal JEHANNO

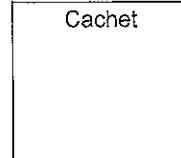

**RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS**Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé⁷ jusqu'au : 15/04/2015

Lieu : Le Port
 Date : 10/03/2015
 Signature de l'agent autorisé :

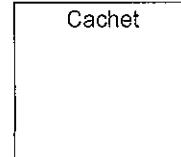
Le chef du Centre de Sécurité
 des Navires de la Réunion
 Pascal JEHANNO


Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé⁷ jusqu'au :

Lieu :
 Date :
 Signature de l'agent autorisé :

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé⁷ jusqu'au :

Lieu :
 Lieu :
 Signature de l'agent autorisé :



1 Uniquement pour les navires soumis aux divisions 223 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié

5 Parcours à préciser pour les navigations en 3ème, 4ème et 5ème catégories

2 Navire à passagers, Navire de charge, Navire spécial, Navire de pêche, Navire de plaisance à utilisation commerciale.

6 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

3 Ne sont pas compris dans ce nombre les embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours.

7 Rayer la mention inutile

4 Avec références de la décision